

- 7 MAI 2014

Mandelieu-La Napoule,  
Le 30 AVR. 2014

Direction Générale des Services

Monsieur Eric CONTENCIN  
Port de la Napoule  
BP 923  
06210 MANDELIEU LA NAPOULE**Objet : Aménagement du plan d'eau pour l'accueil des catamarans**

N/Références : 2014/04/PCM-PL/ 391.

Affaire suivie par M. CARASSOU-MAILLAN (04 92 97 30 33)

*Cher* Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre précédent courrier par lequel vous proposez une modification du plan d'eau du Port de la Napoule pour accueillir des catamarans.

Cette demande correspond, comme vous le savez, à un réel besoin des professionnels du nautisme en raison du manque d'infrastructures pour ce type de navires et s'inscrit parfaitement dans la directive territoriale d'aménagement.

En effet, la création de nouvelles structures portuaires maritimes s'avérant impossible, il convient de privilégier les restructurations des plans d'eau.

Cependant, j'appelle votre attention sur la proximité du château qui nécessite de traiter ce dossier en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

C'est pourquoi j'ai demandé à l'architecte des Bâtiments de France de vous recevoir avec les services de la ville pour examiner les dossiers du port.

Cette réunion se tiendra le 14 Mai 2014 à 15H.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à Vous.*

Le Maire

Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes  
et de la Communauté d'Agglomération des « Pays de Lérins »

  
Henri LEROY

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - B.P. 46 - 06212 MANDELIEU-LA NAPOULE CEDEX  
www.mandelieulanapoule.fr - courrier@mairie-mandelieu.fr  
Tél. 04 92 97 30 00 - Fax. 04 92 97 30 88